



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20231011-2023-30 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 18/10/2023

Affichage: 18/10/2023

Conseil Communautaire en date du vendredi 07 juillet 2023

Compte rendu de la séance

L'an deux mille vingt-trois et le sept juillet, à 17h30, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Franceschi.

Membre en exercice : 40

Membres présents : 12

Abs : 27

Pouvoirs : 01

Le Président rappelle que le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du 30 juin 2023 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose la désignation de Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 26 mai

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du conseil communautaire du 26 mai 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte rendu tel qu'il lui a été présenté.

Vote : Pour à l'unanimité

3. Application de la loi Climat et résilience – trait de côte

Le Président rappelle au Conseil que la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoit de donner aux territoires

littoraux un cadre et des leviers pour adapter leur politique d'aménagement à l'érosion du trait de côte.

Sur le territoire de l'Oriente, Canale di Verde, Linguizetta, Tallone et Aleria sont concernés par ce phénomène. Ces communes pourront bénéficier des outils et dispositifs prévus par la loi Climat et Résilience pour accompagner le recul du trait de côte, comme le droit de préemption spécifique ou des dérogations à la « loi littoral » sous conditions et lorsqu'elles sont nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement durable.

Pour la comcom, il s'agit de délibérer afin de prendre acte des évolutions, et de tenir compte des communes dépourvues de documents d'urbanisme opposable et d'approuver le principe du soutien des communes s'inscrivant dans l'établissement de zonages pouvant être intégrés à leurs documents d'urbanisme.

- Monsieur Dominique Venturini souhaite savoir avec qui la comcom va travailler.
- Le Président pense qu'il s'agira sûrement de la Costa Verde

Vote pour à l'unanimité

4. Actualisation du projet de création des nouveaux vestiaires du Stade Xavier Carlotti et mise à jour du plan de financement

Monsieur Jean-Claude Franceschi rappelle au Conseil que la Communauté de communes a délibéré le 30 septembre 2020 pour créer un ensemble comprenant de nouveaux vestiaires et une tribune sur le site du stade Xavier Carlotti. Un projet estimé à 956 506 €HT

Compte tenu de l'ancienneté du projet, et afin de préserver le financement de l'opération, il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le nouveau projet, de 570 000 €HT et le plan de financement actualisé de l'opération.

Vote pour à l'unanimité

5. Convention de mise à disposition des courts de tennis du complexe Santa Grimaldi de Bravone avec le Tennis Club d'Aleria

Le Président explique qu'afin de permettre au club de tennis d'Aleria de poursuivre ses activités dans l'attente de la création des futurs équipements du complexe de Casabianda, il est proposé au conseil d'approuver une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des 2 courts de tennis intercommunaux implantés au sein du complexe Santa Grimaldi de Bravone sur la commune de Linguizetta.

Les modalités de mise à disposition sont précisées dans la convention

Vote pour à l'unanimité

6. Convention de mise à disposition partielle auprès de la Communauté de communes de la Directrice de l'Office de tourisme intercommunal

Le Président informe le conseil que permettre un fonctionnement normal des services administratifs de la comcom il y a lieu de renouveler la mise à disposition de la directrice de l'Office de Tourisme auprès de la Communauté de Communes de l'ORIENTE à hauteur de 50% de son temps de travail tout en conservant ses fonctions à l'Office de Tourisme les 50% de son temps restant.

Vote pour à l'unanimité

7. Compte de gestion et de Compte administratif 2022 l'Office de tourisme intercommunal

041-009015189-20231011-026-98-DF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 18/10/2023

La Directrice d'Office de tourisme intercommunal présente les chiffres du compte de gestion et du compte administratif, strictement identiques, pour l'exercice comptable 2022 qui se définissent comme suit :

2022					
	Opérations exercice 2022		Résultat exercice 2022	Résultat clôture 2022	Affectation au BP 2023
	mandats	titres			
Fonctionnement	151 375,00 €	359 306,26 €	207 930,48 €	676 016,95 €	→ 002
Investissement	4 437,00 €	0,00 €	- 4 437,00 €	10003,70 €	→ 001
				686 020,65 €	

Vote : pour : 12 Contre : 00 Abst : 01

8. Budget Primitif 2023 de l'Office de tourisme intercommunal

La Directrice d'Office de tourisme intercommunal présente le Budget primitif de l'Office de tourisme intercommunal qui se définit comme suit :

Budget primitif 2023				
		Dépenses en €	Recettes en €	
Fonctionnement		739 525,20 €		234 950,00 €
			Report en 002 de :	676 016,95 €
				910 966,00 €
Investissement		21 482,70 €		10 000,00 €
			Report en 002 de :	10 003,70 €
	RAR 2022		10 353,00 €	RAR 2022
Total		31 835,70 €		31 835,70 €
Sur-équilibre en fonctionnement de :				171 441,75 €

Vote : pour : 12 Contre : 00 Abst : 01

Questions diverses

Interventions :

- Madame Pancrace Maurizi souhaite aborder la question des grandes difficultés financières rencontrés par l'association Anima.
- Monsieur Jean-Claude Franceschi précise que l'école de musique Anima, qui est une véritable chance pour notre territoire, peut fonctionner grâce à une aide accrue de la Région mais que les acteurs publics de notre territoires et notamment ceux qui bénéficient des prestations de l'association ne font pas toujours l'effort. Le Président rappelle que la comcom soutient Anima chaque année.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 18h18.